

CARA OBLIGATIONS (ex-ARTEMIS 35)

Société par actions simplifiée unipersonnelle

12 rue François 1^{er} 75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Table des matières

Compte de résultat.....	3
Bilan.....	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	5
Présentation.....	5
Faits marquants de l'exercice.....	5
Principes, règles et méthodes comptables.....	5
1. Principes généraux.....	5
2. Actifs immobilisés.....	5
3. Clients et autres actifs d'exploitation.....	6
4. Opérations en devises.....	6
5. Provisions.....	6
6. Instruments financiers.....	6
Changements de méthode.....	7
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	7
Résultat financier.....	7
NOTES SUR LE BILAN.....	7
Variation des capitaux propres.....	7
Échéances des créances et des dettes.....	8
Charges à payer.....	8
AUTRES INFORMATIONS.....	9
Situation fiscale différée.....	9
Transactions entre les parties liées.....	9
Evènements postérieurs à la clôture.....	9
Engagements hors bilan.....	9
Identité de la société consolidante.....	9
Intégration fiscale.....	9

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffres d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits reprise prov & transferts charges		
Total Produits d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	(153 281)	(8 416)
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Total Charges d'exploitation	(153 281)	(8 416)
Total Résultat d'exploitation	(153 281)	(8 416)
Produits financiers des participations		2
Intérêts, produits et charges assimilés	(21)	(71)
Autres produits et charges financières		
Total Résultat financier	(21)	(69)
Total Résultat courant avant impôts	(153 302)	(8 485)
Résultat exceptionnel		
Total Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	(153 302)	(8 485)

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF (en euros)	Montant brut au 31/12/2023	Amortissements et dépréciations au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
Total Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		-		
Total Actifs immobilisés		-		
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances		-	-	-
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	37 525	-	37 525	1 446
Charges constatées d'avance				
Total Actifs circulants	37 525	-	37 525	1 446
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-		
Total Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations				
Total Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
Total Ecarts de conversion actif				
Total ACTIF	37 525	-	37 525	1 446

PASSIF (en euros)	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Capital	60 000	20 000
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau	(32 828)	(24 342)
Résultat de l'exercice	(153 302)	(8 485)
Provisions réglementées		
Subventions		
Total Capitaux propres	(126 129)	(12 828)
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (*)		
Total Dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes encours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 060	4 200
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes	14 595	10 074
Total Dettes d'exploitation	163 654	14 274
Produits constatés d'avance		
Total Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif		
Total Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	37 525	1 446

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Présentation

La société Cara Obligations, anciennement Artémis 35, a été constituée le 12 novembre 2018 et a modifié sa dénomination sociale en octobre 2023 pour devenir Cara Obligations.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les états financiers de Cara Obligations sont établis en euros.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à observer sur l'exercice en dehors de l'activité ordinaire.

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la société Cara Obligations sont établis conformément aux principes comptables généralement applicables en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général (ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général) et le Code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Actifs immobilisés

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée.

- *Titres de participation et créances rattachées*

Les titres de participation correspondent à des titres de sociétés dont la possession durable est utile au groupe Financière Pinault pour en assurer le contrôle, y exercer une influence ou construire des liens privilégiés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le groupe ; celle-ci est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de situation nette réévaluée, des perspectives de rentabilité et, pour les sociétés cotées, de l'évolution des cours de Bourse lorsque ceux-ci sont significatifs.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie en tenant compte du contexte économique et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

CARA OBLIGATIONS

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (valeur d'utilité, valeur d'actif net) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du montant de la différence.

Les dividendes sont pris en résultat à la date de la décision sociale de distribution.

3. Clients et autres actifs d'exploitation

Les créances clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dotation pour dépréciation des créances douteuses est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

4. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Lorsque la date prévue de règlement des opérations couvertes est prorogée, les variations de valeur des instruments de couverture (différence entre le cours à terme initial et le cours à terme d'ajustement) sont enregistrées dans des comptes transitoires au bilan (« différences compensées par des couvertures de change ») jusqu'au dénouement complet de ces couvertures.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes courants en devises des sociétés du groupe Financière Pinault sont assimilés à des comptes financiers (disponibilités ou concours courants) : l'écart de réévaluation généré par leur conversion au cours de clôture contribue à la formation du résultat de change de l'exercice.

5. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

6. Instruments financiers

Cara Obligations conserve le contrôle de l'exposition de son bilan et de son compte de résultat aux variations de change et de taux. Elle peut donc procéder à des opérations de marché visant à maîtriser sa sensibilité à ces variations en utilisant les instruments financiers adaptés à cette gestion, et notamment : le change comptant ou à terme, les swaps, les futures et les options.

Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur les marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimaux.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture ou la relation de couverture n'est pas efficace, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. Tous les instruments dérivés sont qualifiés d'instruments de couverture. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat financier

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	2023	2022
Produits d'intérêts et assimilés	500	2
Charges d'intérêts et assimilées	(521)	(72)
Total Intérêts, produits et charges assimilés	(21)	(70)

NOTES SUR LE BILAN

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital de la société Cara Obligations s'élève à 60 000 euros, divisé en 2 000 actions de 30 euros de valeur nominale chacune.

Une augmentation de capital en numéraire a été faite le 4 septembre 2023 pour 40 000 € par élévation de la valeur nominale de 20 euros par action.

A la suite de l'augmentation de capital, la valeur nominale par action est passée de 10 euros à 30 euros.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

<i>(en euros)</i>	Au 31 décembre 2022 (avant affectation du résultat)	Affectation de résultat 2022	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2023 (avant affectation du résultat)
Capital	20 000		40 000		60 000
Report à nouveau	(24 342)	(8 485)			(32 828)
Résultat de l'exercice	(8 485)	8 485		(153 302)	(153 302)
Total Capitaux propres	(12 828)	-	40 000	(153 302)	(126 129)

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif du capital émis par la société.

Échéances des créances et des dettes

(en euros)	Au 31 décembre 2023		
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL créances liées à l'actif immobilisé	0	0	0
Créances clients, douteux ou litigieux			
Autres créances			
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques		
Etat et autres collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts et divers		
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL créances liées à l'actif circulant			
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
TOTAL DES CREANCES	0	0	0

(en euros)	Au 31 décembre 2023		
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	A 1 an maximum à l'origine		
	A plus d'1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	149 060	149 060	
Personnel et comptes rattachés et organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques		
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	14 595	14 595	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES	163 654	163 654	0

Charges à payer

(en euros)	Montant au 31	Montant au 31
	décembre 2023	décembre 2022
Intérêts courus	183	34
Fournisseurs factures non parvenues	148 452	4 200
TOTAL	148 635	4 234

AUTRES INFORMATIONS

Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

(en euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Base	Impôt (taux 25%)	Base	Impôt (taux 25%)
Base d'allègement de la charge future d'impôt				
• Déficits reportables fiscalement	186 129	46 532	32 827	8 207
TOTAL	186 129	46 532	32 827	8 207
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt				
TOTAL				

Transactions entre les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement) ;
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement ;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Aucune transaction entre la société et ses parties liées n'est à mentionner dans la mesure où ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Engagements hors bilan

Néant

Identité de la société consolidante

La société Financière Pinault, 12 rue François 1^{er} 75008 Paris, SIRET : 342 731 973 00042 est la société consolidante.

Intégration fiscale

Financière Pinault forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société Financière Pinault est la société tête de groupe de cette intégration fiscale.

Au terme d'une convention d'intégration fiscale prenant effet au 1^{er} janvier 1999, Financière Pinault prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré et les obligations fiscales qui pèsent sur celui-ci.

La société Cara Obligations est membre de l'intégration fiscale de Financière Pinault. Dans ce cadre, son bénéfice fiscal est transféré à Financière Pinault.

Par ailleurs, en application de la méthode de neutralité retenue par la convention de groupe, la société verse à Financière Pinault l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû verser au Trésor Public en l'absence d'intégration fiscale.